

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 63 (1990)

Heft: 11

Vorwort: Editorial

Autor: Théler, B.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Matière grise

Les mutations économiques et sociales de la dernière décennie ont favorisé la stratégie du développement de l'enseignement supérieur. Un rapport de l'OCDE démontre que les écoles du degré supérieur et les universités ont connu une croissance rapide, offrant ainsi aux étudiants un choix d'enseignement de plus en plus vaste, notamment dans la formation de haut niveau.

De nombreux types d'établissements privés d'enseignement supérieur ont donc vu le jour, et, encouragés parfois



par les milieux officiels, se sont vu confier des missions nouvelles. Ces établissements non universitaires (ENU), différents de l'université traditionnelle, devaient essentiellement pouvoir offrir des possibilités d'études aux groupes, longtemps jusqu'ici défavorisés sur le plan social, géographique ou éducatif. L'innovation consistait également à privilégier la formation plutôt que la recherche, afin d'être également mieux adaptés aux besoins des employeurs et des régions. Aussi, ces établissements sont-ils parvenu à se faire un nom dans le monde de l'enseignement et surtout

dans les milieux économiques. C'est notamment le cas des «Politecnics & Business Schools» et des «Further Education Colleges» en Grande Bretagne, des «Fachhochschulen» en Allemagne, des Instituts universitaires de Technologie (IUT) en France, des «Community Colleges» aux Etats Unis.

Suivant cet exemple, plusieurs hautes écoles et universités ont appliqué une nouvelle stratégie en s'engageant sur une voie beaucoup plus professionnelle, afin de resserrer leurs liens avec le monde des affaires et de l'industrie. Il est essentiel de prévoir les nouveaux types de qualification qu'entraîne l'utilisation des technologies nouvelles, et par conséquent d'adapter à l'actualité sans cesse en mouvement, l'offre (publique et privée) d'éducation et de formation à l'enseignement de base et à la formation des adultes.

En Suisse, l'enseignement privé a toujours su proposer une judicieuse complémentarité au système scolaire. Cette alternative qu'offre l'école privée est plus ou moins comprise, voire tolérée dans certains cantons, par les milieux officiels. Il est vrai que l'institution privée peut suppléer à une éventuelle carence que présenterait le système scolaire de l'Etat dans un domaine particulier. On ne peut toutefois s'empêcher de constater que l'enseignement (à tous les degrés) proposé par le privé a toujours souvent un DIP; si bien que la concurrence devient toujours plus vive entre ces deux systèmes.

Cependant, les institutions privées et publiques ont peut-être une occasion à saisir ensemble dans le cadre de la for-

mation et du perfectionnement professionnels. Il s'agit en effet d'œuvrer dans les plus brefs délais afin de pouvoir assurer la formation du personnel qualifié, qui fait de plus en défaut. Notre pays a besoin de «matière première», c'est bien connu. Faut-il, à plus ou moins brève échéance, envisager l'importation de «matière grise»? C'est à ce sujet que le Département fédérale de l'Economie publique a approuvé (sur vote unanime de l'Assemblée fédérale) une proposition d'ordonnance relative aux mesures spéciales en faveur du perfectionnement professionnel. La formule est longue, à l'image de ce vaste projet. La Confédération entend donc «apporter son soutien, de façon ciblée à des mesures de perfectionnement professionnel prometteuses pour l'avenir, comportant des aspects novateurs, répondant à des besoins urgents, et dont la réalisation, à défaut de moyens financiers extraordinaires, ... serait compromise ou trop tardive» (dixit). Serions-nous sur le point de «laisser passer le coche» une fois en fois? Depuis, de longs mois déjà, la presse rend compte des sujets qui préoccupent non seulement nos parlementaires fédéraux, mais l'ensemble des concitoyens: en Suisse, on constate hélas une carence générale de personnel qualifié. Certaines expériences devraient nous convaincre de ne pas chercher un remède lorsque rien ne va plus. La crise économique des années 73-75 que nous avons connue, étroitement liée à celle de l'horlogerie nous a fort heureusement donné l'occasion – après bien des années – de réagir. S'il «n'y en a point comme nous», tâchons du moins de ne pas attendre que d'autres fassent en premier ce que nous avions envisagé.

Au total, plus de 160 millions de francs doivent être alloués, en crédits répartis sur une période de six ans, pour des mesures dont la conception et la réalisation sont novatrices et porteuses d'avenir. Les domaines prioritaires, donc actuellement préoccupants et susceptibles d'obtenir une subvention sont: les Ecoles supérieures, le perfectionnement de professionnels qualifiés, la formation de personnes actives non qualifiées, la formation continue des femmes et des étrangers, la promotion de la réinsertion professionnelle, ainsi que les campagnes d'information et l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle. A cet égard, les institutions publiques et privées ont sans aucun doute l'occasion d'œuvrer à une cause commune. Moins pour bénéficier d'une éventuelle subvention, que pour bâtir, voire entretenir «notre jardin» au cœur de l'Europe. Et puis, peu importe que ces enseignements soient proposés par les milieux officiels ou privés, pourvu qu'ils soient dispensés dans un cadre qui en garantisse la qualité avec le minimum de barrières administratives.

B. H. H.